



FORMULAIRE ENTENTE SENIORS MASCULINS – SAISON 2021/2022

**Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document
(sous réserve de validation par le district)**

Article 39.2 des R.G. de la Ligue des Pays de la Loire

Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District*. Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente. Ces ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District concerné. L'entente sera gérée par un seul des clubs choisis d'un commun accord entre eux, dans les mêmes conditions que celles citées pour les ententes de jeunes. Ce club supportera l'obligation liée au Statut de l'Arbitrage. Cette équipe ne pourra pas monter en division supérieure à l'issue de la saison, même si elle a terminé 1^{ère} de son groupe.

Situation justifiant la demande :

--

Nous soussignés, Présidents,

Club A : Nom : Prénom :

Club B : Nom : Prénom :

Club C : Nom : Prénom :

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison 2021-2022 une équipe en entente dans la dernière division de district.

Le club de gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante :

NOM DE L'ENTENTE	
------------------	--

Effectif de chaque club :

Club	Nombre total de joueurs	Nombre d'équipes Seniors

Date : Nom et fonction du signataire :	Signature et cachet du club A (obligatoire)	Cadre réservé au District Date de réception : Décision du district : <input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Si refus, motif :
Date : Nom et fonction du signataire :	Signature et cachet du club A (obligatoire)	
Date : Nom et fonction du signataire :	Signature et cachet du club A (obligatoire)	